

## Appel à contributions

Pour le volume XXXIII n° 1 (février 2014)

« Langues de spécialité et professionnalisation »

Dans les années 1990 à 2000, des concepts clefs de l'économie marchande passent du monde économique à la sphère de l'éducation pour ensuite concerner la didactique, relayés dans des publications européennes, telles que le *Livre blanc de la Commission* intitulé *Croissance, compétitivité, emploi. Les défis et les pistes pour entrer dans le 21<sup>e</sup> siècle*<sup>1</sup>, le *Livre blanc sur l'éducation et la formation – Enseigner et apprendre. Vers la société cognitive*<sup>2</sup>. En 2000, le Conseil de l'Europe adopte le *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues*<sup>3</sup>. Il s'agit, en plus d'établir six niveaux de compétences (de A1 à C2), de structurer l'enseignement des langues en fonction de l'analyse des besoins, d'objectifs de formations, de compétences à acquérir et de processus d'évaluation, thèmes traditionnellement dévolus au monde professionnel. Le but recherché est de rapprocher le monde de l'enseignement de celui du travail pour permettre une meilleure employabilité des étudiants dans leur domaine de spécialisation.

Le XXXV<sup>e</sup> Congrès de l'APLIUT sera l'occasion d'explorer les liens entre l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères de spécialité et la professionnalisation. Le thème du congrès permettra notamment d'aborder les questions suivantes :

- langue de spécialité et insertion professionnelle des étudiants (stages, projets, modules professionnels, alternance, formation tout au long de la vie) : quelle(s) place(s) pour la langue générale et pour la langue de spécialité ? Quelles évolutions des dispositifs d'enseignements de langues de spécialité ? L'anglais comme langue internationale ?<sup>4</sup> Quels modèles pour quels niveaux d'exigence ? Plurilinguisme et professionnalisation ? Quelle transversalité ?
- professionnalisation des enseignants de langues de spécialité : quelle formation initiale ? Quelle formation continue ? Quel rôle pour la recherche ? Quel rôle

---

<sup>1</sup> Commission européenne. 1995. Bruxelles : Office des publications officielles de la Commission européenne.

<sup>2</sup> Commission européenne. 1995. Luxembourg : Office des publications officielles de la Communauté européenne.

<sup>3</sup> Publié en 2001 en France sous le titre *Cadre européen commun de référence pour les langues – apprendre, enseigner, évaluer* par Les Éditions Didier.

<sup>4</sup> Jenkins, Jennifer. 2000. *The phonology of English as an international language*. Oxford : Oxford University Press. & Sandra Lee McKay, Sandra Lee. 2002. *Teaching English as an International Language: An introduction to the role of English as an international language and its implications for language teaching*. Oxford : Oxford University Press.

des institutions ? Quelle transversalité avec les autres disciplines ? Quelles répercussions sur l'enseignement/apprentissage ?

- porosité entre monde professionnel et enseignement/apprentissage des langues de spécialité dans l'enseignement supérieur : quelles cultures d'entreprises ? Quelles politiques managériales ? Quels concepts de l'entreprise dans l'enseignement des langues de spécialité ? Quelle intégration d'intervenants issus du monde professionnel dans les enseignements de langue ?

Le texte de l'appel en anglais, allemand et espagnol ainsi que la fiche de renseignements sont téléchargeables sur <apliut.com>.

Envoi des propositions de communication pour le XXXV<sup>e</sup> Congrès de l'APLIUT : à <marie-annick.mattioli@parisdescartes.fr> (calendrier sur apliut.com).

À l'issue du congrès, les propositions de contributions pourront être soumises à la revue.

**Envoi des contributions à** <apliut@revues.org>

**Date de réception** 15 juillet 2013

**Consignes aux auteurs** <apliut.revues.org/1524>